Non Jef, t’es pas tout seul !…
En fait, tout le monde pense la même chose….

Deux notes de la DEPP (Direction de l’Évaluation, de la Prospective et de la Performance) parues ce mois-ci mettent en évidence toutes les caractéristiques vécues au quotidien par les enseignant·es : un métier que nous aimons, des collectifs de travail qui fonctionnent mais un profond manque de reconnaissance, l’absence de soutien hiérarchique, une grande charge mentale et émotionnelle, une charge de travail importante qui pèse sur nos journées de classe et rejaillit sur notre vie privée et une hausse des tensions avec les usagers.

Les spécificités de notre métier doivent être mieux reconnues et prises en compte, alors

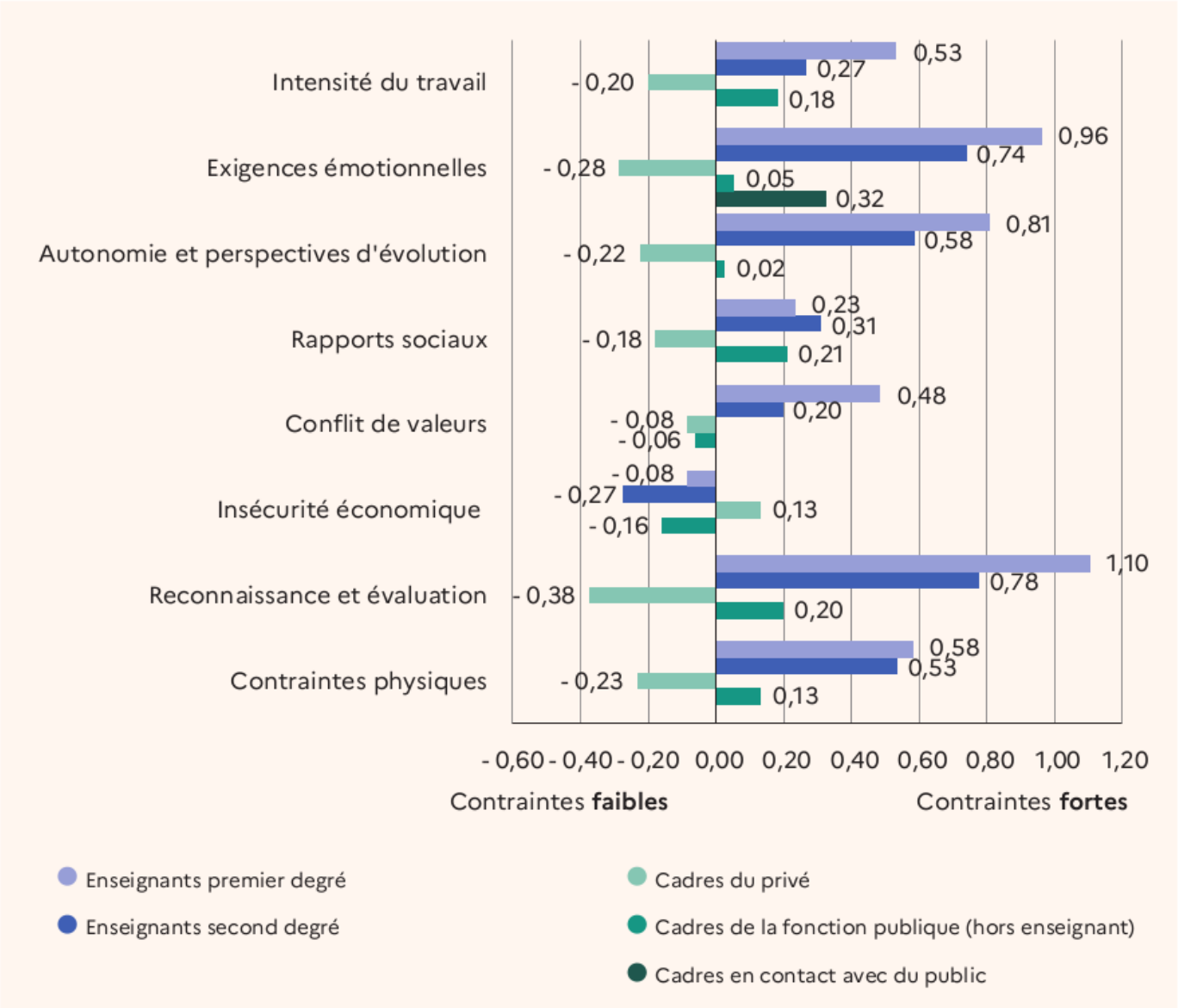
tous·tes en grève et dans la rue le 1er février !

● Les enseignant·es en général, et notamment ceux du 1er degré, sont particulièrement soumis·es à :

- un travail intensif,
- une grande charge émotionnelle,
- des conflits de valeurs,
- l'évaluation de leur travail,

et cela dans des proportions considérables par rapport aux autres cadres de la fonction publique et du privé (fig.1)

↘ 1 **Moyenne d'exposition aux facteurs de risques psycho-sociaux des enseignants, des autres cadres du public et des cadres du privé, en 2019**



Lecture : en 2019, l'indice des contraintes liées aux exigences émotionnelles des enseignants du premier degré vaut en moyenne 0,96 contre - 0,28 pour les cadres du secteur privé et 0,05 pour les cadres de la fonction publique hors enseignants.
Note : les indicateurs sont standardisés, c'est-à-dire centré-réduit (moyenne à 0 et écart-type à 1). Plus un indicateur est élevé et positif, plus la population subit des contraintes fortes selon le facteur.
Champ : enseignants et autres cadres, France.
Source : Dares, enquêtes conditions de travail 2019. Traitement DEPP.

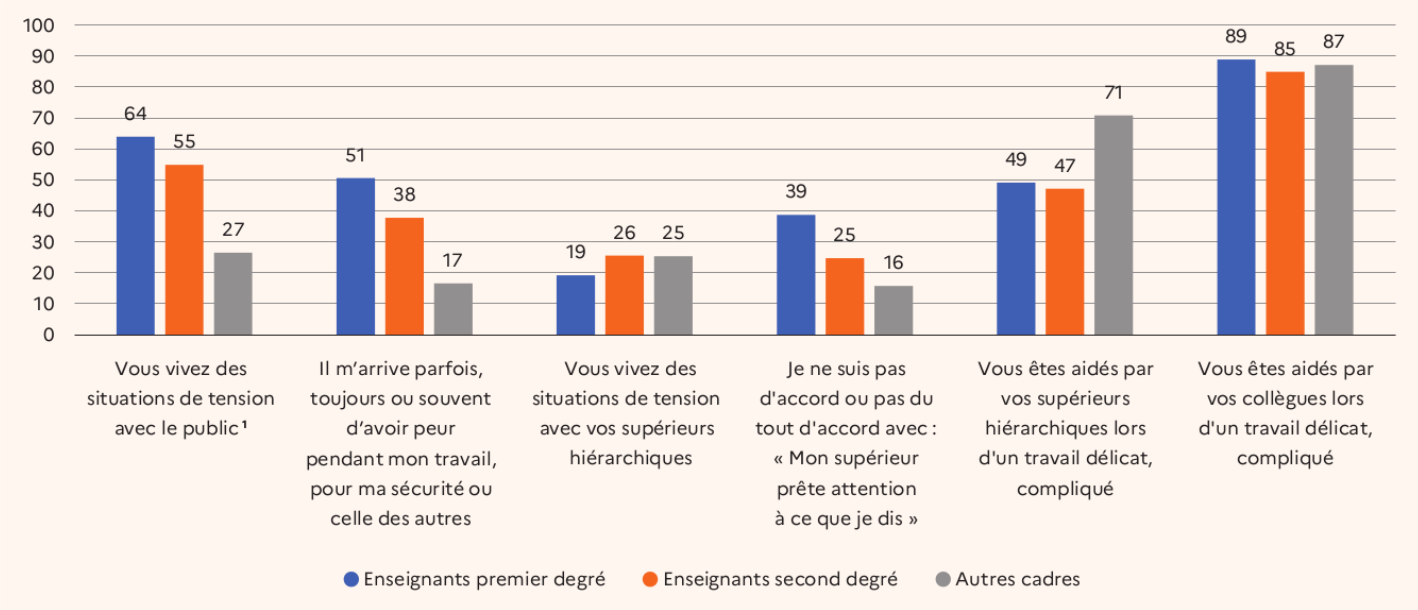
Réf. : *Note d'Information*, n° 24.02. DEPP

● Les enseignant·es en général, et notamment ceux du 1er degré, sont particulièrement exposé·es :

- à des situations de tension avec le public,
- au sentiment de peur au travail,
- au manque de soutien de leur hiérarchie.

Ils ont moins que les autres le sentiment d'être écoutés par leur hiérarchie. Ils compensent par une bonne cohésion d'équipe.

↘ 2 **Exigences émotionnelles et conflits relationnels, en 2019** (en %)



1. Question posée seulement aux personnes en contact avec du public, les personnes sans contact avec le public sont comptées dans le total du pourcentage.
Note : « Autres cadres » désignent l'ensemble des autres cadres, y compris fonction publique et du privé.
Lecture : en 2019, 64 % des enseignants du premier degré déclarent vivre des situations de tension avec le public.
Champ : enseignants et autres cadres, France.
Source : Dares, enquêtes conditions de travail 2019. Traitement DEPP.

Réf. : *Note d'Information*, n° 24.02. DEPP

● Les enseignant·es travaillent davantage le week-end que les autres cadres, et de plus en plus à mesure du temps, alors que c'est l'inverse chez les autres cadres.
Leur travail représente une charge mentale intense, même lorsqu'ils n'y sont plus.

↘ 3 **Intensité et organisation du travail** (en %)

		2013	2019
Je travaille habituellement le samedi	Enseignant premier degré	14,5	21,9
	Enseignant second degré	19,1	24,0
	Autres cadres	12,1	10,5
Je travaille habituellement le dimanche	Enseignant premier degré	9,6	17,0
	Enseignant second degré	10,6	14,2
	Autres cadres	5,1	4,1
Mes horaires s'accordent très bien avec mes engagements familiaux	Enseignant premier degré	43,7	43,4
	Enseignant second degré	41,9	45,2
	Autres cadres	33,0	39,8
Je travaille toujours ou souvent sous pression	Enseignant premier degré	53,7	40,3
	Enseignant second degré	39,6	39,4
	Autres cadres	51,5	46,2
Je continue toujours ou souvent à penser à mon travail quand je n'y suis pas	Enseignant premier degré	91,2	92,9
	Enseignant second degré	85,1	82,2
	Autres cadres	62,7	57,5
Je suis toujours ou souvent obligé de me dépêcher	Enseignant premier degré	58,7	54,1
	Enseignant second degré	44,3	49,8
	Autres cadres	50,7	45,8

Note : « Autres cadres » désignent l'ensemble des autres cadres, y compris fonction publique et du privé.
Lecture : en 2019, 21,9 % des enseignants du premier degré déclarent travailler habituellement le samedi. C'est le cas de 10,5 % des autres cadres (du privé ou du public).
Champ : enseignants et autres cadres, France.
Source : Dares, enquêtes conditions de travail 2013 et 2019. Traitement DEPP.

Réf. : *Note d'Information*, n° 24.02. DEPP

● Seul·es 45 % des enseignant·es du primaire et 57 % des enseignant·es du secondaire s'estiment en mesure de faire ce métier jusqu'à leur retraite.

↘ 4 **Autonomie, insécurité économique et contraintes physiques** (en %)

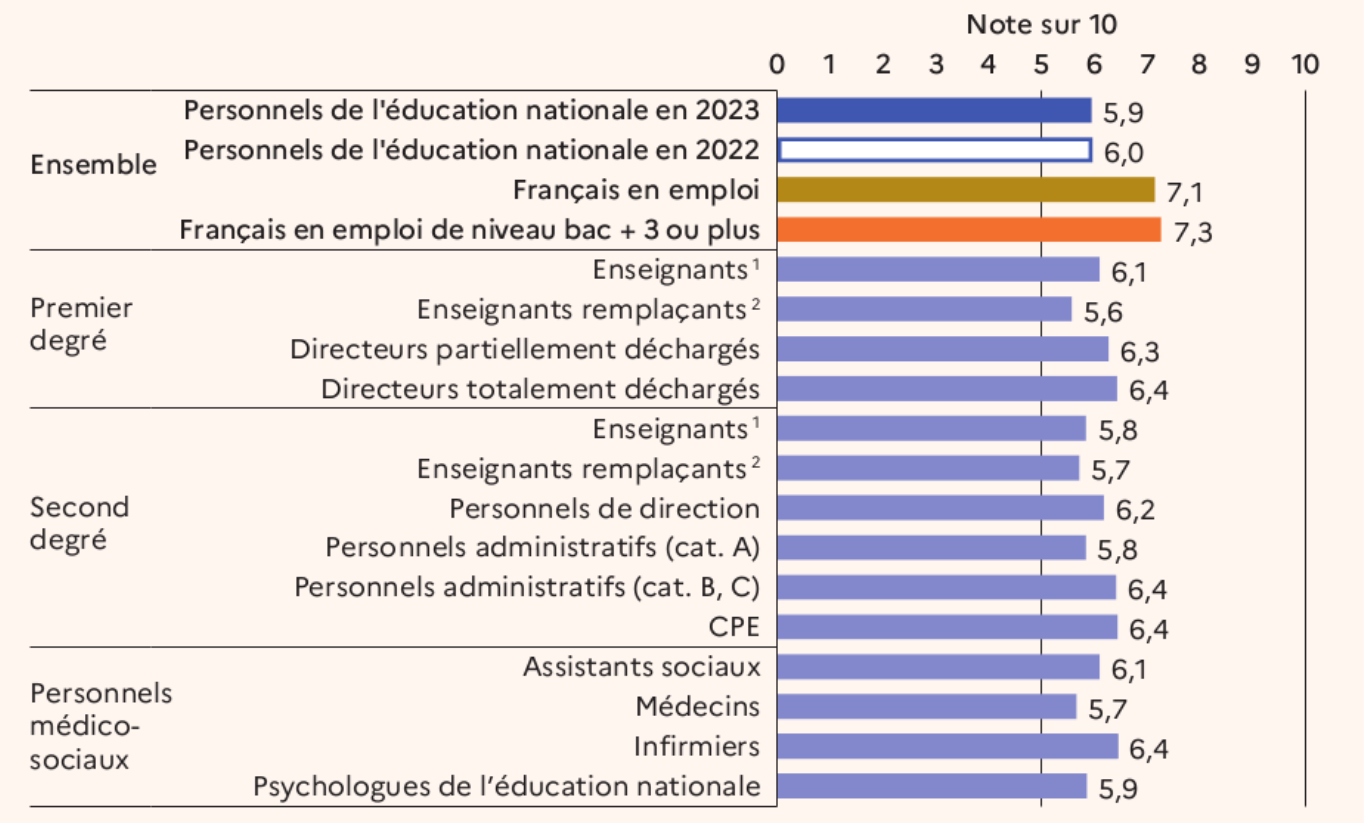
		2013	2019
Je peux organiser mon travail de la manière qui me convient le mieux (d'accord ou tout à fait d'accord)	Enseignants premier degré	84,6	86,3
	Enseignants second degré	87,0	84,8
	Autres cadres	88,8	90,2
Vous pouvez interrompre momentanément votre travail quand vous le souhaitez	Enseignants premier degré	14,9	11,7
	Enseignants second degré	18,3	21,9
	Autres cadres	87,3	91,2
J'ai l'occasion de développer mes compétences professionnelles (d'accord ou tout à fait d'accord)	Enseignants premier degré	61,5	67,4
	Enseignants second degré	69,4	79,7
	Autres cadres	84,3	86,9
Dans les trois prochaines années, vous pensez devoir changer de qualification ou de métier	Enseignants premier degré	8,2	8,3
	Enseignants second degré	16,3	11,9
	Autres cadres	30,7	30,7
Pour l'année qui vient, vous avez des craintes pour votre emploi	Enseignants premier degré	13,2	10,0
	Enseignants second degré	14,5	13,1
	Autres cadres	20,7	13,8
Vous vous sentez capable de faire le même travail qu'actuellement jusqu'à votre retraite	Enseignants premier degré	44,3	45,1
	Enseignants second degré	59,8	57,9
	Autres cadres	70,2	68,4
Vous souhaitez faire le même travail qu'actuellement jusqu'à votre retraite	Enseignant premier degré	64,9	63,6
	Enseignant second degré	67,6	70,3
	Autres cadres	52,9	51,5
L'exécution de votre travail vous impose de rester longtemps debout	Enseignants premier degré	84,6	85,5
	Enseignants second degré	78,1	70,1
	Autres cadres	14,2	11,8
À votre emplacement de travail, vous êtes amenés à respirer des fumées ou des poussières	Enseignants premier degré	12,2	10,2
	Enseignants second degré	16,3	15,7
	Autres cadres	11,2	8,3
À votre emplacement de travail, vous êtes amenés à être en contact avec des produits dangereux	Enseignants premier degré	1,0	2,5
	Enseignants second degré	14,8	14,5
	Autres cadres	13,6	12,3
Vous utilisez un véhicule dans le cadre de votre travail ou pour vos besoins professionnels, en dehors des trajets domicile-travail	Enseignants premier degré	11,3	8,7
	Enseignants second degré	17,9	20,3
		42,9	38,6

Note : « Autres cadres » désignent l'ensemble des autres cadres, y compris fonction publique et du privé.
Lecture : en 2019, 86,3 % des enseignants du premier degré sont d'accord sur le fait qu'ils peuvent organiser leur travail de la manière qui leur convient le mieux.
Champ : enseignants et autres cadres, France.
Source : Dares, enquêtes conditions de travail 2013 et 2019. Traitement DEPP.

Réf. : *Note d'Information*, n° 24.02. DEPP

● Les enseignant·es du 1er et du 2nd degré sont moins satisfait·es de leur travail que l'ensemble des Français·es en emploi. Plus on monte en qualification, plus l'écart s'accroît.

↘ 1 **Déclarations des personnels sur la satisfaction de leur travail en général** (note sur 10)



1. Enseignants hors remplaçants.
2. Un enseignant est considéré comme remplaçant si, à la date d'observation, la majorité de son temps de service est en zone de remplacement ou consacré à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année.
Lecture : en réponse à la question « Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre travail en général ? », les personnels de l'éducation nationale attribuent en moyenne la note de 5,9 sur 10.
Champ : personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire (hors AESH et assistants d'éducation).
Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale, éditions 2022 et 2023. Insee, Cepremap, plate-forme « Bien-être » de l'enquête de conjoncture auprès des ménages, juin 2023.

Réf. : *Note d'Information*, n° 24.03. DEPP

● Sentiment d'épuisement, charge de travail trop importante, mauvaise rémunération, mauvaises conditions de travail et absence de perspectives de carrière… Tous les symptômes du mal-être enseignant sont là, bien présents...

↘ 3 **Déclarations des personnels sur la satisfaction vis-à-vis de leurs conditions de travail** (note sur 10)

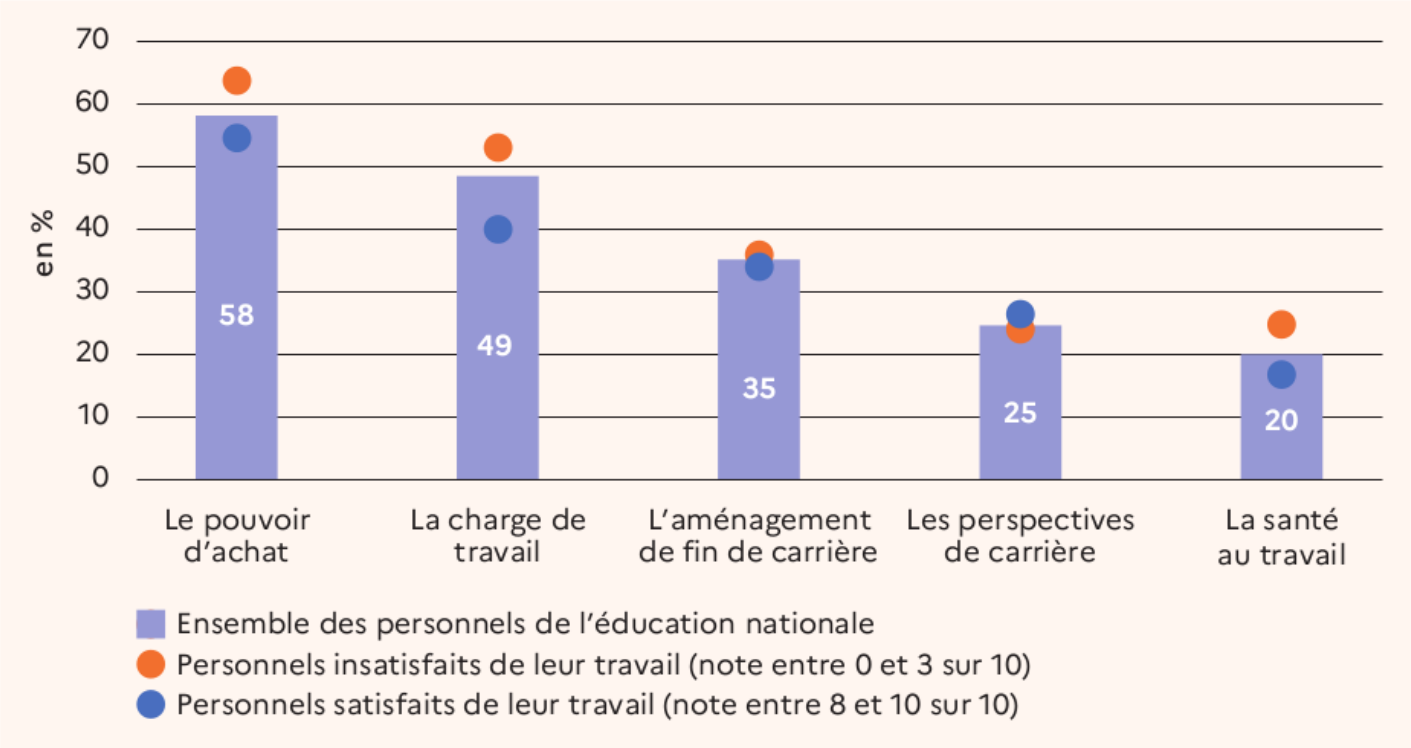
	Diriez-vous que vos conditions de travail sont satisfaisantes ?	Vos perspectives de carrière (avancement, promotion, titularisation, rémunération) vous paraissent-elles satisfaisantes ?	Êtes-vous satisfait(e) de votre niveau de rémunération ?	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) de l'équilibre entre le temps que vous consacrez à vos proches et le temps que vous consacrez à votre travail ?	Dans quelle mesure le sentiment d'épuisement s'applique-t-il à votre expérience professionnelle actuelle ?	Estimez-vous que votre charge de travail est trop importante ?
	Note moyenne sur 10 (10 correspond à « tout à fait » et 0 à « pas du tout »)					
Personnels de l'éducation nationale en 2023	4,8	2,9	3,3	5,3	6,8	7,4
Personnels de l'éducation nationale en 2022	4,9	3,1	3,4	5,7	6,8	
Français en emploi				6,0		
Français en emploi de niveau bac + 3 ou plus				6,3		
Personnels du premier degré	4,6	3,0	3,2	5,0	7,2	7,8
Personnels du second degré	4,9	2,9	3,3	5,4	6,6	7,1
Personnels médico-sociaux	4,7	2,8	3,5	6,0	6,3	7,4

Lecture : en réponse à la question « Diriez-vous que vos conditions de travail sont satisfaisantes ? », les personnels de l'éducation nationale attribuent en moyenne la note de 4,8 sur 10.
Champ : personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire (hors AESH et assistants d'éducation).
Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale, éditions 2022 et 2023. Insee, Cepremap, plate-forme « Bien-être » de l'enquête de conjoncture auprèsdes ménages, juin 2023.

Réf. : *Note d'Information*, n° 24.03. DEPP

● Une priorité : les salaires !

↘ 4 **Les domaines à améliorer prioritairement pour l'exercice du métier, selon le niveau de satisfaction professionnelle** (en %)

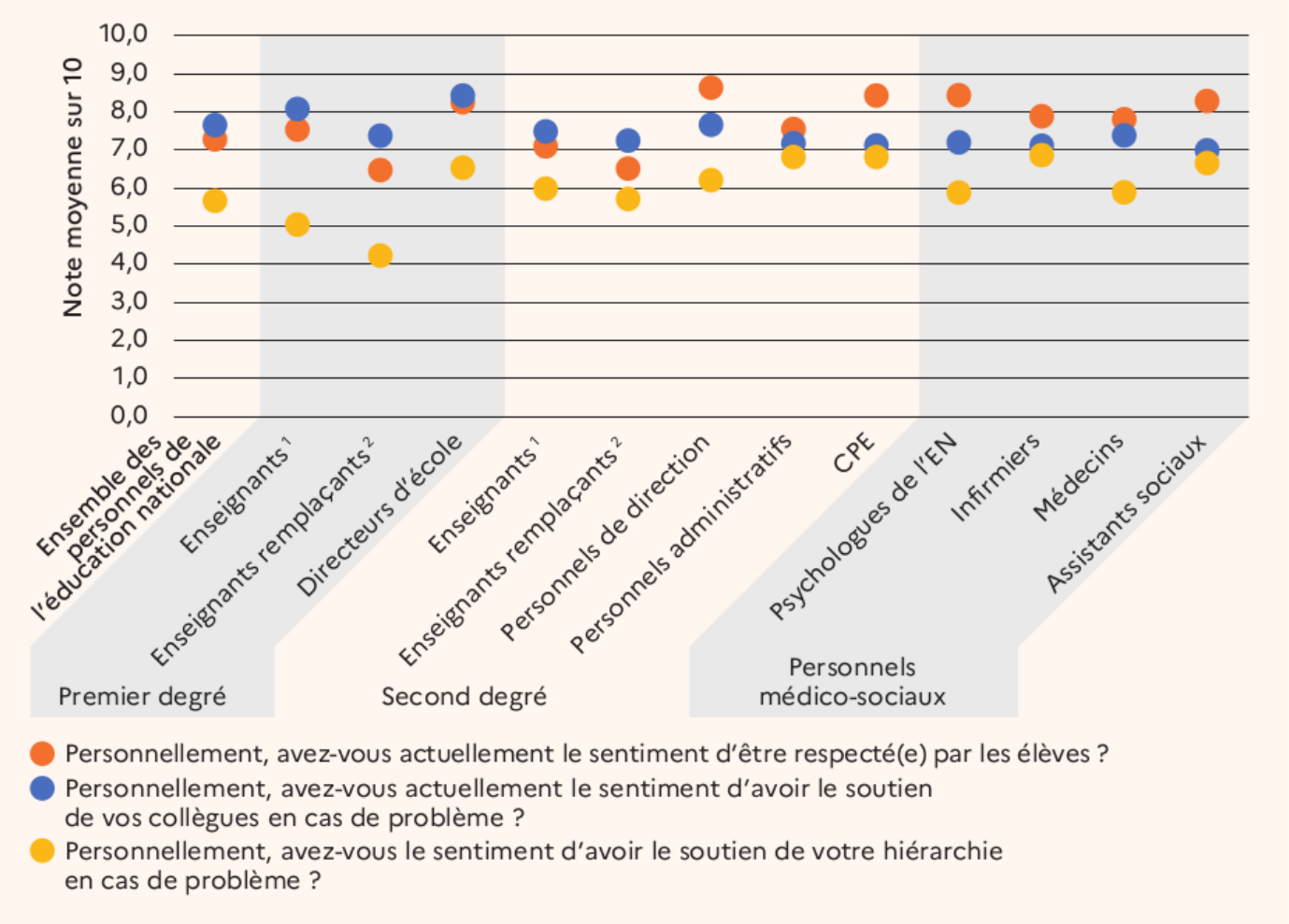


Lecture : 58 % des personnels déclarent que le pouvoir d'achat fait partie des trois domaines à améliorer prioritairement, selon eux, parmi une liste de 13 domaines proposés. Les personnels qui évaluent leur satisfaction professionnelle entre 0 et 3 sur 10 (qui représentent 16 % de l'ensemble) sont 64 % à désigner le pouvoir d'achat comme priorité d'amélioration, contre 55 % des personnels qui évaluent leur satisfaction professionnelle entre 8 et 10 sur 10 (qui représentent 26 % de l'ensemble).
Champ : personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire (hors AESH et assistants d'éducation).
Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale, 2023.

Réf. : *Note d'Information*, n° 24.03. DEPP

● Plus d'un quart des enseignant·es en difficulté avec les élèves (et davantage chez les remplaçant·es), un manque manifeste de soutien de la hiérarchie, notamment dans le 1er degré, mais des collectifs qui fonctionnent.

↘ 5 **Opinions des personnels sur leurs relations avec les élèves, leurs collègues et leur hiérarchie** (note sur 10)



1. Enseignants hors remplaçants.
2. Un enseignant est considéré comme remplaçant si, à la date d'observation, la majorité de son temps de service est en zone de remplacement ou consacré à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année.
Lecture : en réponse à la question « Personnellement, avez-vous actuellement le sentiment d'être respecté(e) par les élèves ? », les personnels de l'éducation nationale attribuent en moyenne la note de 7,3 sur 10.
Champ : personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire (hors AESH et assistants d'éducation).
Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale, 2023.
Réf. : *Note d'Information*, n° 24.03. DEPP

Études à retrouver ici :
https://www.education.gouv.fr/les-notes-d-information-de-la-depp-89612